Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 071-217101708-20260917-41_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
Saône et Loire

Date : 17/09/2026
Numéro : 41-2026

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 3
Absents non excusés : 0
Retard : 0
Pouvoirs : 3
Pris part à la délibération : 19

DATE DE LA CONVOCATION
07/09/2026
DATE D'AFFICHAGE
24/09/2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DEMIGNY 71150

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à Vingt heures et zéro minute,
Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Fernande HELENA, DUPLAN Aurélie, HUARD BURTIN Karine, MECHET Françoise, PERIER Pascale, CORDEROT Béatrice, Claudie JOBARD, DUJARIC Pauline, Mrs NEVORET Gérald, SUBIRANIN Daniel, GUICHARD Alexandre, LECUELLE Antonin, BLOC Kévin, Rémi COLIN, Ilane STRUB.
Absents excusés : Mme Pauline FOURRIER, Mrs. José DE SOUSA, Nicolas DUPLUS
Absents non excusés :
Pouvoirs : M. José DE SOUSA a donné pouvoir à M. NEVORET Gérald,
M. DUPLUS Nicolas a donné pouvoir à M. Alexandre GUICHARD,
Mme FOURRIER Pauline a donné pouvoir à M Kévin BLOC,
Retard : néant
Secrétaire de séance : Aurélie DUPLAN

Affaires générales – recensement population 2027

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à **l'unanimité** :

- **DÉSIGNE Mme Fernande HELENA** comme coordinateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,

Le coordinateur étant un élu, celui-ci bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié exécutoire,
Le Maire,
Marie-Claire DILLY